

DOSSIER

L'ISO 14001 : un défi pour l'entreprise, une économie pour l'avenir.

L'environnement et vous...



70 % des dirigeants d'entreprises françaises considèrent l'environnement comme une préoccupation importante.

50 % d'entre eux reconnaissent l'impact de leur activité sur l'environnement.

Pour plus de 80 % des chefs d'entreprise interrogés, la mise en place d'une politique environnementale est motivée par le respect de la réglementation et par l'image de marque de l'entreprise (*données de l'Observatoire des P.M.E.*).

Quel impact a l'environnement sur l'entreprise ? Comment organiser et structurer une démarche environnementale ? Ce dossier du Jitec répond à ces questions et fait le point sur les normes en vigueur.

Sommaire

P.II

- Derrière les chiffres, la réalité
- L'environnement ou la gestion préventive des risques
- *Des outils structurant une volonté de Direction*

P.III

- L'ISO 14001 nouvelle version bientôt sortie des cartons
- *Différences entre les versions 1996 et 2004 de la norme ISO 14001*

P.IV

- Les prestations du CTDEC en matière d'environnement

I. Derrière les chiffres, la réalité

Les prises de position des entreprises se sont-elles ensuivies de faits probants et d'actions concrètes en faveur de l'environnement ? Dotés d'une volonté ferme et clairement affichée, les entrepreneurs ont-ils engagé des ressources humaines, techniques et financières à la hauteur de leurs prétentions ?

Le syndrome N.I.M.B.Y.*, une conjoncture économique peu propice, les évolutions des référentiels qualité étaient autant de prétextes tout trouvés à un attentisme convenu pour ne pas dire habituel. La concurrence jugée déloyale des pays low cost, les contraintes réglementaires approximatives chez les uns, la transposition scrupuleuse voire zélée des directives européennes chez les autres ou encore, le faible effectif de organes étatiques

* N.I.M.B.Y. : « Not in my back yard », qui pourrait se traduire par « pas dans mon jardin » ou « pas de ça chez moi ». Cette expression devenue fameuse dans le milieu de l'environnement, traduit la bonne volonté de chacun en faveur de la protection de l'environnement pour peu que ces intérêts personnels n'en soient pas affectés. Elle est héritée des réactions antagonistes des populations qui reconnaissent et plébiscitent la nécessité d'un traitement des déchets mais refusent catégoriquement l'implantation d'un centre de traitement dans leur proche voisinage.

chargés du contrôle auraient pu être un argument pour ne rien faire.

Et pourtant, il n'en est rien. Signe du profond changement des mentalités, l'environnement s'invite dans les réunions de direction. De l'entrepreneur gérant sa PME en bon père des familles aux managers de groupes internationaux, l'environnement trouve une place, de plus en plus légitime, au cœur des décisions.

Pour s'en convaincre, quelques questions. Qui d'entre vous, au cours de 2 années passées,

- a dû répondre à une exigence client relative à une certification ISO 14001 et dû promettre une mise en place de l'ISO 14001 afin de voir réduire ses points de démerite ?
- s'est posé la question de savoir quel était son classement I.C.P.E. et a envisagé une régularisation administrative ?
- s'est demandé s'il devait assurer une veille réglementaire environnementale ?
- s'est interrogé pour savoir, si en cas de vente ou de rachat de sites, le passif environnemental (dont la pollution des sols) n'allait pas peser dans la négociation commerciale ?
- s'est vu interpellé par une enquête client relative à l'emploi de Pb, Cr VI dans les produits livrés ?

- s'est penché sur les critères environnementaux du cahier des charges d'une machine à laver ?

Tous, plus ou moins directement et volontairement, ont été confrontés à ces questions. En effet, bon nombre des aspects de la vie d'entreprise sont vecteurs d'interrogations sur l'environnement. Il peut s'agir :

- d'aspects purement techniques ou/et réglementaires (couverture de bennes à copeaux, mise sous rétention, choix de solvant et de process de dégraissage),
- d'aspects touchant au management des compétences (qui former à l'environnement, quelle qualification pour les auditeurs, quelles habilitations pour le personnel interne et externe intervenant sur des situations à risques),
- d'aspects financiers (combien coûte actuellement l'environnement ; une mise en conformité administrative et opérationnelle, oui mais à quel prix ; la prime d'assurance inclut-elle tous les risques et les dommages liés à l'environnement, ...),
- d'aspects touchant à la mise en cause de la responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise,
- d'aspects purement organisationnels (bienfaits d'un système de management de l'environnement, ressources humaines et financières pour conduire et gérer ce type de système).

II. L'environnement ou la gestion préventive du risque

On le voit bien, une gestion même parcellaire de l'environnement pour peu qu'elle soit structurante et préventive peut irradier toute l'organisation de l'entreprise. Dès lors, une prise en compte ponctuelle de l'environnement se suffit-elle ? Vaut-il mieux se borner à une intégration au cas par cas ou au contraire et, à l'instar de la qualité, opter résolument pour une démarche d'intégration dans tous les processus de l'entreprise ?

Vous l'aurez vite compris, notre point de vue est que l'on ne peut raisonnablement, réduire son action à une gestion de crise correctrice

voire curative. Une protection de l'environnement efficiente demeure et restera indissociable de la notion de prévention et réduction à la source.

Aussi, qui recherche une action durable et pérenne, doit privilégier la prévention à la correction et préférer une démarche organisée et planifiée à une intervention de « l'après accident ».

Des outils structurant une volonté de la Direction



Les chefs d'entreprises soucieux de l'image véhiculée par le respect de l'environnement de leur site disposent d'outils normatifs. Les référentiels de la famille ISO 14000 participent de cette logique. Bien qu'incluant plus de 30 référentiels, allant de la norme générique au

référentiel sectoriel (métier) ou au simple dossier technique, la famille normative ISO 14000 reste cependant, axée autour d'un référentiel pivot : la norme NF EN ISO 14001.

D'essence britannique, puisque dérivée du référentiel BS 7750 (BS, British Standard), la norme ISO 14001 a été publiée sous sa première version en 1996. Basée sur l'approche P.D.C.A. (Plan, Do, Check, Act) de la roue de Deming, elle est applicable à tous type d'organismes qui souhaitent :

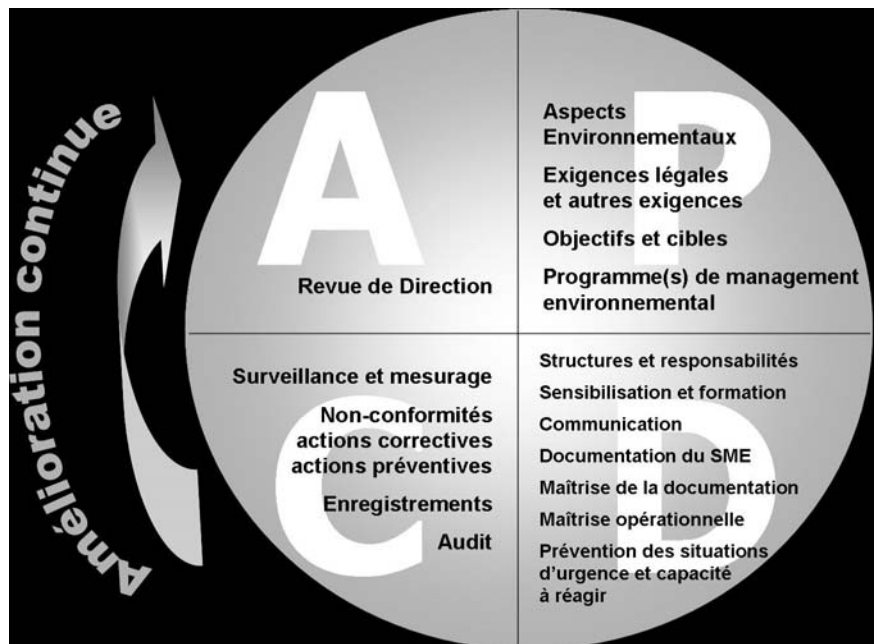
- Mettre en œuvre, maintenir et améliorer un Système de Management de l'Environnement (S.M.E.),
- S'assurer de sa conformité avec sa politique environnementale,
- Démontrer à autrui sa conformité réglementaire,
- Rechercher la certification / l'enregistrement de son SME auprès d'un organisme extérieur,
- Réaliser une auto-évaluation et une auto-déclaration de conformité à la présente norme.

Depuis 1996, les normes ISO 14001 « Systèmes de management environnemental - Exigences et lignes directrices pour son

utilisation » et 14004 « Systèmes de management environnemental - Lignes directrices générales concernant les principes, les systèmes et les techniques de mise en œuvre » sont rentrées dans un processus de révision.

Suivant le cheminement classique de la révision, le D.I.S. de la norme ISO 14001 (Draft International Standard, projet de norme

internationale) a été publié en Novembre 2003, puis a laissé place à un F.D.I.S. (Final Draft International Standard, projet définitif de norme internationale) en date de Juin 2004. Selon toute vraisemblance, la publication de la norme définitive est attendue pour fin 2004 – début 2005. La sortie de la norme ISO 14004 devrait concomitante ou suivre de peu la publication de l'ISO 14001.



L'ISO 14001 dans ses grandes lignes

III. L'ISO 14001 nouvelle version bientôt sortie des cartons

Guère de chemin et de modifications nous séparent de la version définitive attendue pour cette fin l'année. Aussi, loin de vouloir commenter chaque exigence normative, il nous est apparu intéressant de mettre en exergue les nouveautés de la norme ISO 14001.

Il est à noter, en préambule, que les commentaires qui suivent ont été établis sur la base du D.I.S. ; le F.D.I.S. n'étant pas disponible à ce jour.

Différences entre les versions 1996 et 2004 de la norme ISO 14001

Point marquant et à souligner dans l'approche de la révision : le normalisateur n'a pas souhaité rajouter de nouvelles exigences dans cette norme. Cette nouvelle version ne présente pas de chapitres réellement nouveaux mais fourmille de modifications mineures. En outre, elle garde la même structure et ne fait pas référence à l'approche processus maintenant bien connue des qualitiens.

↳ Extension du champ d'application

Nous avons observé une extension du domaine d'application de la norme. Jusque là, les activités, produits ou services pouvaient faire l'objet de l'application des

exigences de la norme. La nouvelle version fait référence aux activités, produits et services ; le « ou » exclusif étant remplacé par un « et » inclusif. Néanmoins, les organismes ont la possibilité de prononcer des exclusions.

↳ Modification de la structure de la norme

Notons au passage, le regroupement du chapitre « Objectifs et cibles » (4.3.3.) et du chapitre « Programme(s) de management de l'environnement » (4.3.4.) et la création d'une exigence spécifique « Evaluation de la conformité » (4.5.2., version 2004) jusqu'alors incluse dans le chapitre « Surveillance et mesurage » (4.5.1., version 1996).

↳ Référence faite aux personnes travaillant pour ou au nom de l'organisme

Autres modifications jugées cette fois-ci substantielles, la norme fait référence explicitement « aux personnes travaillant pour ou au nom de l'organisme ». Le terme de « personne » faisant référence aux personnes physiques ou morales. Par « personnes travaillant pour l'organisme » nous entendons les fournisseurs et les sous-traitants. Par « personne travaillant au nom de l'organisme » nous comprenons celles qui représentent l'organisme. Aussi, la politique environnementale, qui dans la version actuelle, doit être disponible, doit, dans la version à venir, être communiquée à toutes les personnes travaillant pour ou au nom de l'organisme. De même, la nouvelle version prévoit que l'organisme s'assure que toutes personnes exécutant des tâches en son nom et qui peuvent générer des problèmes environnementaux majeurs doivent être compétents.

↳ *Extension du champ d'application de l'identification des besoins de formation*

Les besoins de formation étaient auparavant limités au personnel pouvant générer des problèmes environnementaux. Dorénavant, ils s'étendent au système de management de l'environnement dans son ensemble. Ainsi, l'organisme devra identifier les besoins en formation pour l'ensemble du personnel impliqué dans la démarche. Cela implique d'identifier les besoins de formation des auditeurs, des responsables

environnementaux, et autres, ... et en cas de déficience, d'y remédier.

↳ *Identification des aspects environnementaux liés aux développements nouveaux ou planifiés des activités, produits et services nouveaux et modifiés*

Cette exigence était abordée de manière détournée dans la version actuelle (chapitre « Programme(s) de management de l'environnement»). La nouvelle version officialise cette exigence et l'inclut dans le champ d'application de l'analyse environnementale.

↳ *Mise en avant d'une méthodologie prouvant comment les exigences légales et autres s'appliquent aux aspects environnementaux*

La norme dans son projet prévoit que l'organisme détermine, en sus de l'identification et de l'accès aux exigences légales et autres, comment ces exigences s'appliquent aux aspects environnementaux.

↳ *Définition d'une méthode de communication volontaire en externe*

Dans le cas où l'organisme décide de communiquer en externe, il doit établir une ou des méthode(s) pour cette communication externe.

↳ *Modalités de sélection des auditeurs et de réalisation des audits*

Le projet de norme veille à l'objectivité des audits internes. A cet effet, il stipule que la sélection des auditeurs et de réalisation des audits doivent se faire dans l'objectivité et l'impartialité du processus d'audit.

↳ *Définition des données d'entrée et de sortie de la revue de Direction*

Afin de clarifier le processus de bouclage de la norme, le projet liste les données d'entrée et de sortie de la revue de Direction. Citons, à titre d'exemples, les données d'entrée :

- les résultats des audits,
- les informations en provenance des parties intéressées,
- la performance du S.M.E.,
- le niveau d'atteinte des objectifs,
- l'état des actions correctives / actions préventives,
- le suivi des actions décidées lors de revues de direction antérieures,
- les changements de circonstance,
- les recommandations pour l'amélioration.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il apparaît que la future version de la norme ISO 14001 reprend la norme actuelle en l'explicitant et en la détaillant. Des obligations de moyens et des explications de textes voient le jour dans ce projet mais aucune modification majeure n'a été introduite. Aussi, les entreprises désireuses de s'engager dans la démarche peuvent dorénavant travailler sur le sujet et s'appuyer sur le projet de norme.

Les prestations du CTDEC en matière d'environnement

Accompagnement à la mise en place de l'ISO 14001

- Réalisation d'audits à blanc
- Réalisation de pré-diagnostics et diagnostics environnementaux généraux ou relatif à des thématique spécifique,
- Identification de la réglementation environnementale applicable et veille réglementaire sur mesure,
- Constitution de dossiers ICPE (déclaration et autorisation)

Formation inter ou intra-entreprise en environnement (gérer et valoriser ses déchets, réaliser une analyse environnementale, mettre en œuvre l'ISO 14001).

Dossier rédigé par :

Emmanuel Moreau – CTDEC Département management – gestion - organisation

tél : 04 50 96 73 86 – e.moreau@ctdec.com

www.ctdec.com